



Rattrapper des jours arrêt de maladie

Par **bob100**, le **26/05/2010** à **14:49**

Bonjour, mon amie est employée dans une pharmacie comme femme de ménage, elle s'est fait mal à la main. Elle va aller chez le médecin si il l'arrête doit elle rattraper les jours non travaillé? quels sont les solutions?

Par **julius**, le **26/05/2010** à **23:37**

Bonsoir,

Non, bien sûr, cependant, elle aura 3 jours de carence avant d'être prise en charge par la SSocial.

Ci joint lien pour meilleur compréhension de l'indemnisation:

[Indemnisation arrêt du travail](#)

Cependant, est ce sur le travail, ou en extérieur qu'elle s'est blessée, sinon, elle devra demander à son employeur de faire une déclaration d'accident du travail.

Elle bénéficiera alors d'une prise en charge au lendemain de l'accident par la SS.

[fluo]Elle doit cependant informer son employeur dans les 24 heures suivant l'accident[/fluo]